

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES ALPES

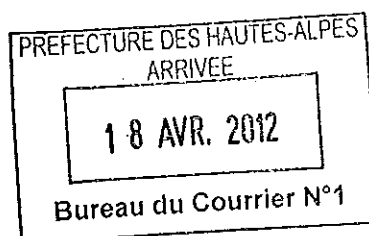
SyME 05 (Anciennement FDE05 – Arrêté préfectoral du 26 décembre 2011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

OBJET : N°12/2012
Reversement d'une fraction des taxes TCFE aux adhérents du SyME 05
(Communes)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	25
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> N'ont pas participé au vote	4
Date de la convocation	15/03/2012



L'an deux mille douze, le 5 avril à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel du Département à GAP, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

Etaient présents : M. MONTAY Alain - M. CHAUVIN Christian - M. BERNARD Jean Marie - M. BOIVIN Jean Pierre – M. FARDELLA Alain - M. PLEINDOUX Claude - - M. GOURY Dominique – M. GOURDOU Bernard – M. NICOLAS Laurent - M. DOU Jean Claude – M. VIGNAL Marc - - M. AUDIER Marc – M. FABRE Claude - M. ZANETTO Marc – M. CANNAT Marcel – M. BONNAFOUX Albert - M. SARRAZIN Bruno – M. AUBERT Daniel - M. ALLARD LATOUR Bernard - Mme MORHET RICHAUD Patricia – M. MOTTIER Albert – M. AUBERT Jean Paul - M. MOULLET Albert – M. GAY PARA Michel - M. ARNAUD Jean Michel – M. AIGON Christian- M. BLANC Georges – M. AMOURIQ René – M. RODET Dominique.

Soit 16 collèges représentés par vingt neuf délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante quatre délégués.

Assistés de :

- M. RAIZIN Stéphane, Directeur adjoint.
- Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative
- Mme PEYRON Magali, secrétaire

Etaient excusés : M. WEYNACHTER (Trésorier d'EMBRUN) – Délégués du Collège de VALLOUISE

Secrétaire de séance : M. AUBERT Jean-Paul

OBJET : N° 12/2012

Reversement d'une fraction des taxes TCFE aux adhérents du SyME 05 (Communes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et tout particulièrement l'article L 5212-24

Vu la loi sur le secteur de l'énergie du 07 décembre 2006

Vu la loi du 07 décembre 2010 instaurant une nouvelle organisation du marché d'électricité

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2011 modifiant les statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes Alpes (FDE 05) qui prend la dénomination de Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05) à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Président, en attendant l'accomplissement total et définitif de la réforme statutaire édictée par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2011 et tout particulièrement le transfert des actifs et des passifs des anciens adhérents à la FDE 05, au profit du SyME 05,

propose de porter réflexion sur l'intérêt d'un reversement financier partiel et immédiat pour permettre aux communes adhérentes au SyME 05 (liste en annexe) de bénéficier d'un retour des taxes sur la consommation finale d'électricité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

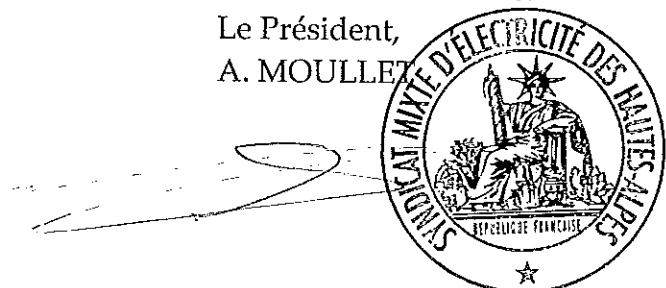
- Décide, en attendant la clôture définitive des comptes des anciens adhérents à la FDE 05, **d'octroyer aux communes adhérentes au SyME 05 (liste en annexe) un reversement de 50 % des taxes sur l'électricité versées par EDF Commerce perçues par le SyME 05 aux titres des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2011.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

A. MOULLET



Hautes-Alpes

Commune
ABRIES
AGNIERES-EN-DEVOLUY
AIGUILLES
ANCELLE
ANTONAVES
ARVIEUX
ASPREMONT
ASPRES-LES-CORPS
ASPRES-SUR-BUECH
AVANCON
BARATIER
BARCILLONNETTE
BARRET-SUR-MEOUGE
BATIE-MONTSALEON (LA)
BATIE-NEUVE (LA)
BATIE-VIEILLE (LA)
BEAUME (LA)
BENEVENT-ET-CHARBILLAC
BERSAC (LE)
BREZIERS
BRUIS
BUISSARD
CEILLAC
CERVIERES
CHABESTAN
CHABOTTES
CHAMPCELLA
CHAMPOLEON
CHANOUSSE
CHATEAUNEUF-DE-CHABRE
CHATEAUNEUF-D'OZE
CHATEAUROUX-LES-ALPES
CHATEAUVIEUX
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
CHAUFFAYER
CHORGES
CLUSE (LA)
COSTES (LES)
CREVOUX
CROTS
EMBRUN
EOURRES
EPINE (L')
ESPARRON
ESPINASSES
ETOILE-SAINT-CYRICE
EYGLIERS
EYGUIANS
FARE-EN-CHAMPSAUR (LA)
FAURIE (LA)
FOREST-SAINT-JULIEN
FOUILLOUSE
FREISSINIERES
FREISSINOISE (LA)
FURMEYER

Hautes-Alpes

GLAIZIL (LE)
GRAVE (LA)
CHAPELLE-EN-VALGAU. (LA)
GUILLESTRE
HAUTE-BEAUME (LA)
INFOURNAS (LES)
JARJAYES
LAGRAND
LARAGNE-MONTEGLIN
LARDIER-ET-VALENCA
LAYE
LAZER
LETTRET
MANTEYER
MEREUIL
MOLINES-EN-QUEYRAS
MONETIER-LES-BAINS (LE)
MONTBRAND
MONTCLUS
MONTDAUPHIN
MONTGARDIN
MONTGENEVRE
MONTJAY
MONTMAUR
MONTMORIN
MONTROND
MOTTE-en-CHAMPSAUR (LA)
MOYDANS
NEFFES
NEVACHE
NOSSAGE-ET-BENEVENT
NOYER (LE)
ORCIERES
ORPIERRE
ORRES (LES)
OZE
PELLEAUTIER
PELVOUX
PIARRE (LA)
POLIGNY
PRUNIERES
PUY-SAINT-ANDRE
PUY-SAINT-EUSEBE
PUY-SAINT-PIERRE
PUY-SAINT-VINCENT
PUY-SANIERES
RABOU
RAMBAUD
REALLON
REMOLLON
REOTIER
RIBEYRET
RIBIERS
RISOUL
RISTOLAS
ROCHEBRUNE

Hautes-Alpes

ROCHE-DE-RAME (LA)
ROCHE-DES-ARNAUDS (LA)
ROCHETTE (LA)
ROSANS
ROUSSET
SAINT-ANDRE-EMBRUN (D')
SAINT-ANDRE-DE-ROSANS
SAINT-APOLLINAIRE
SAINT-AUBAN-D'OZE
ST-BONNET-en-CHAMPSAUR
SAINT-CHAFFREY
ST-CLEMENT-Sur-DURANCE
SAINTE-COLOMBE
SAINT-CREPIN
SAINT-DISDIER
ST-ETIENNE-EN-DEVOLUY
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS
ST-EUSEBE-En-CHAMPSAUR
SAINT-FIRMIN
SAINT-GENIS
ST-JACQUES-En-VALGAU.
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS
ST-JULIEN-EN-BEAUCHENE
ST-JULIEN-EN-CHAMPSAUR
SAINT-LAURENT-DU-CROS
SAINT-LEGER-LES-MELEZES
SAINTE-MARIE-DE-ROSANS
ST-MAURICE-En-VALGAUdEMAR
SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL
SAINT-PIERRE-D'ARGENCON
SAINT-PIERRE-AVEZ
SAINT-SAUVEUR
SAINT-VERAN
SAIX (LE)
SALEON
SALERANS
SALLE-LES-ALPES (LA)
SAUZE-DU-LAC (LE)
SAVINES-LE-LAC
SAVOURNON
SERRES
SIGOTTIER
SIGOYER
SORBIERS
TALLARD
THEUS
TRESCLEUX
UPAIX
VAL-DES-PRES
VALLOUISE
VALSERRES
VARS
VEYNES
VIGNEAUX (LES)
VILLAR-D'ARENE
VILLAR-LOUBIERE

Hautes-Alpes

VILLAR-SAINT-PANCRACE

VITROLLES
